



56, rue du Faubourg Montmartre
75009 PARIS

Monsieur Benjamin RAIGNEAU

Directeur des Ressources Humaines du Groupe Public Ferroviaire
SNCF-DIRECTION RESSOURCES HUMAINES DU GPF
93633 LA PLAINE -ST DENIS CEDEX

Paris, le 29 août 2019

Objet : Demande de Concertation Immédiate
N° Réf. : 20190829 n° 86

Monsieur le Directeur,

Depuis le 18 juillet 2019, les préconisations du Haut-Commissaire à la réforme des retraites Monsieur Jean-Paul DELEVOYE créent un climat très anxiogène dans tout le GPF.

En effet, la mise en place d'un " système par points " du futur système universel inquiète les salariés mais également notre Fédération **UNSA-Ferroviaire**. C'est pour cette raison que conformément à l'article 4.2 du §1 du RH00826 modifié par l'avenant du 13 décembre 2007, nous vous déposons une Demande de Concertation Immédiate, avec un point à l'ordre du jour :

- ✓ Les Pouvoirs Publics ont confirmé leur intention de dépôt d'un projet de Loi visant à harmoniser, à partir de 2025, les 42 régimes de retraites actuels, avec notamment pour conséquence la suppression des régimes spéciaux, dont celui des cheminots : la Fédération **UNSA-Ferroviaire** demande comment le GPF et ses salariés seront impactés par cette évolution législative.

Dans l'attente de votre réponse, recevez, Monsieur le Directeur, nos salutations respectueuses.

Didier MATHIS
Secrétaire Général

Florent MONTEILHET
Secrétaire Général Adjoint

UNSA Ferroviaire

6 rue du Faubourg Montmartre 75009 PARIS
Tél 01.53.21.81.80 – E-mail : federation@unsa-ferroviaire.org

